

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
HAUTES PYRENEES**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SOUES**

Nombre de conseillers : 16  
En exercice : 23  
Qui ont pris part à la délibération : 21

**Séance du 11 Avril 2024**

L'an Deux Mille Vingt Quatre, le Onze du mois de Mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Cinq du mois de Avril, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. LESCOUTE Roger, Maire,

**Étaient présents :** MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DELAVault Jean-Michel ; ERRAÇARRET Dominique ; HUILLET Pierre-Jean ; LARRIEU Bernard ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; PELARREY Laurent ; SEMPASTOUS Jean-Paul  
Mmes BARON Marie-Paule ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CRESCENT Sylvie ; DELANNOY Delphine ; HUILLET Paule

**Étaient absents :** Mme CUILHE Sandrine  
Mme DUBARRY Béatrice

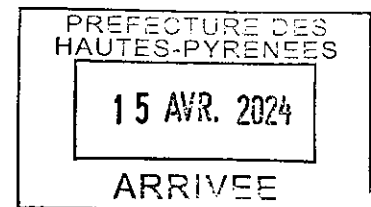
**Excusés :** Mme BERNAD Nathalie a donné procuration à Mme COLORADO Béatrice  
Mme CAMES Colette a donné procuration à Mme BARON Marie-Paule  
M. DUPONT Raymond a donné procuration à Mme CORONADO Danièle  
M. ROUDIER Pascal a donné procuration à M. HUILLET Pierre-Jean  
Mme TROUILH Françoise a donné procuration à M. ERRAÇARRET Dominique

M. LARROQUE Jean-François a été nommé secrétaire de séance.

M. Roger LESCOUTE, Maire, fait appel et compte 16 conseillers municipaux présents.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 7 Mars 2024 étant approuvé.



Délibération N° D19/2024

Code 7-1

## **Affectation du résultat de l'exercice 2023 du Budget Principal**

### **Exposé des motifs :**

M. le Maire ayant réintégré la séance, 16 conseillers participent donc aux débats sous la Présidence de M. le Maire.

M. le Maire donne lecture des résultats de l'exercice 2023 du Budget Principal qui peuvent se résumer ainsi :

<b>Résultat d'investissement</b>	<b>en euros</b>
1. Résultat de l'exercice N	1 924,84 €
2. Résultats d'investissement antérieurs cumulés au 31/12/N-1	- 56 955,13 €
3. Résultat cumulé au 31/12/N	- 55 030,29 €
4. Restes à réaliser de N en dépenses	63 630,56 €
5. Restes à réaliser de N en recettes	24 210 €
6. Résultat modifié des restes à réaliser de N (3+4-5)	- 94 450,85 €
<b>Résultat de Fonctionnement</b>	
7. Résultat de l'exercice N	432 987,10 €
8. Résultats de fonctionnement antérieurs cumulés au 31/12/N-1	132 334,20 €
9. Résultat cumulé avant affectation (7+8)	565 321,30 €

### **Le Conseil Municipal,**

**Vu** l'article 72-2 de la Constitution du 4 Octobre 1958,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2311-5 et suivants,

Certifié exécutoire par Roger LESCOUTE, Maire, le

Date de transmission en Préfecture :

**Vu** les crédits inscrits au Budget 2023,

**Vu** les résultats de l'année 2023,

**Ouï** l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

### DECIDE

#### **Article 1<sup>er</sup>** :

Les résultats de l'exercice 2023 sont affectés dans le budget pour l'année 2024 de la façon suivante :

#### **Inscriptions au budget N + 1 :**

En investissement :

001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	55 030,29 €
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	94 450,85 €

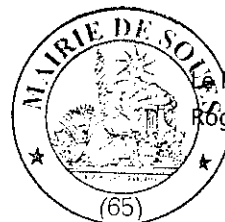
En fonctionnement :

002 – Excédent de fonctionnement reporté	470 870,45 €
--	--------------

#### **Article 2** :

M. Le Maire est autorisé à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,



Maire,  
Roger LESCOUTE

